



DÉCISION N° 2024-157

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, modifié par les décrets n°2017-836 du 5 mai 2017 et n°2020-37 4 du 30 mars 2020, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer l'acte authentique de vente et l'acte de quittancement, établie en l'étude de Maître Thomas Milhes, notaire à Toulouse, au titre desquels l'EPF d'Occitanie procède à la cession, au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, des parcelles suivantes ;

Section	N°	Lieudit	Surface	Commune
HO	529	LA VISCOSE –	00 ha 44 a 63 ca	ALBI (81000)
HO	531	LA VISCOSE	00 ha 19 a 98 ca	
HO	534	LA VISCOSE	00 ha 00 a 11ca	
HO	250	LA VISCOSE	00 ha 04 a 09 ca	
HO	322	LA VISCOSE	00 ha 27 a 30 ca	
HO	537	LA VISCOSE	00 ha 28a 19 ca	
HO	539	LA VISCOSE	00 ha 05 a 35 ca	
HO	404	LA VISCOSE	00 ha 25 a 50 ca	
HP	47	LA VISCOSE	00 ha 07 a 44 ca	
HP	233	LA VISCOSE	00 ha 16 a 82 ca	
HP	234	LA VISCOSE	00 ha 08 a 99 ca	
HP	264	9001 RUE ISAAC NEWTON	00 ha 18 a 68 ca	

Article 2 : Ladite cession sera opérée au prix de revient tel que défini par la convention pré-opérationnelle n°0808TA2022 « Zone d'activité de Montplaisir », signée le 25/07/2022 pour un montant estimatif hors taxes d'UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES (1 772 447,77 EUR HT).

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Montpellier, le 27/09/2024

Sophie LAFENETRE